



Litige avocat pour présentation devant la cour d'appel

Par **SACHOT nicolas**, le **29/10/2018** à **21:51**

Mars 2017, j'ai mandaté un avocat pour un recours à la cour d'appel pour à un rejet d'une modification de la grosse de jugement par le JAF.

Février 2018, mon avocat passe devant la cour d'appel sans me tenir informé de la date d'audience.

De ce fait, il ne m'a pas avisé des points qu'ils souhaitaient défendre. Pire, je n'ai aucun mémoire ou conclusion responsive pour approbation. Est-ce légal ?

Pourtant, malgré x appel la secrétaire m'assurait qu'il les allait les envoyer mais rien.

Au final, je n'étais informé de rien de même que les points qu'il a défendu ou non.

Questions: un avocat doit-il informé son client de la date d'audience mais également d'un mémoire voir des conclusions responsives, éléments clés et autres à mettre en avant ?